Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [x] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		12X		14X		16X		18X		20X		22X		24X		26X		28X		30X		32X
															✓							

85

MANDEMENT D'ENTRÉE

DE

MGR. ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU

ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

19 MARS 1871

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique,
Archevêque de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

L'obéissance, Nos Très Chers Frères, l'obéissance à la voix du Vicaire de Jésus-Christ nous fait un devoir de monter sur ce trône archiépiscopal de Québec illustré par le zèle, la prudence et la vertu de nos prédécesseurs. Dieu nous est témoin que nous n'avons ni recherché, ni désiré cette charge redoutable, dont nous comprenons, aujourd'hui plus que jamais, les dangers et la responsabilité. En méditant sur les jugements de Dieu, nous avons eu souvent occasion jusqu'ici de nous demander à nous-même avec Job: *Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus, et cum quæsierit, quid respondebo illi? Que ferai-je, O mon Dieu, lorsque vous me jugerez, et que répondrai-je quand vous m'interrogerez?* (Job XXXI. 14.) Maintenant que des devoirs plus nombreux et plus importants nous sont imposés, la perspective de ce jugement qui doit scruter tous nos actes et les peser au poids du sanctuaire, nous remplit d'effroi et nous fait oublier sans peine les jugements, les reproches et les louanges des hommes.

Une seule pensée peut nous consoler et nous rassurer en ce moment ; c'est que Dieu se plaît à manifester sa puissance par les plus faibles instruments, et à confondre la force par ce qu'il y a de plus faible, afin que toute gloire en revienne à Sa Majesté infinie et *qu'aucune chair,* comme dit le grand Apôtre, *ne puisse se glorifier devant lui.* (I. Cor. I. 29.) D'un autre côté, ce Dieu *qui est infiniment riche en miséricorde* (Eph. II. 4.), a promis d'exaucer les prières de ceux qui l'invoqueraient. Nous comptons, N. T. C. F., que vous nous obtiendrez par de ferventes supplications le secours dont nous sentons que nous avons tant besoin. Il y va de vos intérêts les plus chers et les plus sacrés, parceque les dons accordés au pasteur rejaillissent sur le troupeau, et que le plus grand malheur qui puisse arriver à un diocèse est de voir tarir la source destinée à lui distribuer les eaux salutaires de la parole évangélique et de la grâce divine.

Nous ne répéterons pas ici l'éloge de notre illustre prédécesseur, Monseigneur Charles-François Baillargeon, de sainte mémoire. Le temps qui détruit tout ne saurait vous faire oublier sa charité inépuisable, son zèle ardent, sa douceur pleine de charmes. Il reçoit aujourd'hui la récompense de ses ferventes prières, de ses mortifications continuelles, de cette immolation qu'il fit de lui-même pendant toute sa vie de prêtre et d'évêque, afin de procurer la gloire de Dieu en sauvant les âmes. Nous ne vous parlerons pas de sa mort édifiante et précieuse devant le Seigneur, dont il nous a été donné d'être le témoin ; nous ne rappellerons pas ces obsèques rendues plus magnifiques encore par vos regrets et par vos pleurs que par les imposantes cérémonies qui les ont accompagnées. Toutes ces choses sont gravées en caractères ineffaçables dans vos cœurs et *la mémoire du juste sera éternelle, in memoria æterna erit justus.* (Ps. CXI, 17.) Plaise à Dieu que nous marchions sur les traces d'un si beau modèle, et qu'héritier de son zèle nous puissions entretenir avec soin, et rendre de plus en plus florissantes les différentes œuvres diocésaines auxquelles il portait un si vif intérêt !

Et vous, Nos chers Coopérateurs dans le gouvernement des âmes, vous que le Seigneur a établis avec nous *les dispensateurs de ses mystères,* nous vous en conjurons *par Dieu le Père et par Jésus-Christ qui jugera les vivants et les morts, testificor coram Deo et Jesu Christo qui judicaturus est vivos et mortuos,* (II. Tim. IV. I.) continuez sous

notre épiscopat ces traditions de foi et de zèle qui ont fait la force du clergé canadien et la consolation de nos prédécesseurs. N'ayons tous ensemble *qu'un cœur et qu'une âme* pour remplir plus efficacement la mission sublime et redoutable que le Divin Pasteur nous a confiée auprès des âmes rachetées par le sang de l'Agneau immaculé. Pensons souvent au compte terrible que doivent rendre ceux qui gouvernent les peuples, *judicium durissimum his qui præsunt* ; (Sagesse. VI. 6.) pensons encore plus à la couronne immortelle promise par celui qui veut bien lui-même être *la très grande récompense* de ses fidèles serviteurs, *ego ero merces tua magna nimis.* (Gen. XV. I.)

Epouses de Jésus-Christ, vierges consacrées à l'exercice de la prière et de la charité, continuez sous le regard de Dieu votre sainte mission ; vous avez tout quitté pour suivre Jésus-Christ, il ne se laissera pas vaincre en générosité et il donnera certainement une récompense au moindre de vos sacrifices. De chacun de vos monastères, que l'encens de votre prière *pénètre les nues* et monte jusqu'au trône de la miséricorde pour attirer sur nous les bénédictions les plus abondantes.

Vous tous, fidèles de ce diocèse, qui nous saluez aujourd'hui comme premier pasteur, que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous ! *Pax vobis !* Que les trésors de la bonté divine s'ouvrent en votre faveur et vous enrichissent de tous les dons célestes ! Que la foi inonde votre intelligence de sa lumière vivifiante ; que l'espérance vous anime et vous console dans cette vallée de larmes ; que la charité remplisse vos cœurs de sa douce onction ! L'unique consolation que nous demandions à Dieu en cette vie, est de vous voir toujours fidèles aux inspirations de la grâce, toujours ennemis du péché, toujours, en un mot, portant ce vêtement de justice et de sainteté dont Notre-Seigneur vous a revêtus au saint baptême.

Vous nous pardonnerez, N. T. C. F., si après ces salutations générales, nous avons un mot particulier pour une maison qui nous est chère à plus d'un titre. Depuis sa fondation, il y a deux siècles, le Séminaire de Québec à été pour l'épiscopat canadien une pépinière abondantes de zélés collaborateurs ; à l'époque de la conquête, nos dignes prédécesseurs, ruinés par les désastres de la guerre, y ont trouvé une généreuse hospitalité pendant trois quarts de siècle. C'est là que nous avons reçu de maîtres dévoués les bienfaits de l'éducation

classique et théologique ; c'est là que plus tard, accueilli avec plus de charité que nous ne méritions, nous avons passé les vingt-neuf ans de notre sacerdoce. Dieu nous a fait la grâce de voir surgir de cette vénérable maison comme un vigoureux rejeton sur un chêne majestueux, l'Université Laval, cette grande et belle institution qui couronne dignement tout notre système d'éducation catholique supérieure. Si quelque chose peut adoucir la peine que nous éprouvons en nous séparant aujourd'hui de nos anciens confrères du Séminaire et de l'Université, ainsi que de leurs nombreux élèves, c'est la pensée que si les liens qui nous unissaient changent de nature, du moins, ils ne sont nullement rompus.

La piété, la foi et les autres vertus qui fleurissent dans ce diocèse nous font assez connaître la sagesse des règlements de discipline établis par nos illustres prédécesseurs. Aussi notre intention est-elle de n'y rien changer pour le moment et de ne les modifier par la suite, que dans la mesure rendue nécessaire par les circonstances.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous renouvelons et confirmons autant que cela peut-être nécessaire ;

1° Toutes les ordonnances, statuts, règlements de discipline, défenses et réserves en vigueur dans l'archidiocèse au moment de la mort de Monseigneur Baillargeon ;

2° Dans les mêmes limites de temps et de territoire, les pouvoirs donnés par écrit, de confesser, de prêcher, de commuer les vœux, ou de dispenser de certains empêchements, dont jouissaient à la même date les archiprêtres et autres prêtres du diocèse : quant aux pouvoirs de même espèce donnés de vive voix par Monseigneur Baill[illegible]on, ou par les administrateurs, et qui ne sont pas limités à une époque plus rapprochée, ils cesseront tous advenant le premier mai prochain, à moins qu'ils ne soient renouvelés spécialement ;

3° Les pouvoirs dont jouissaient à la même date les prêtres autorisés de vive voix, ou par écrit, à confesser les religieuses.

Nous ordonnons aussi que l'on continue comme ci-devant de dire les oraisons *Pro papâ* et *Pro quâcumque necessitate*, ainsi que les litanies après la messe. La terrible épreuve que l'Eglise traverse en ce

moment et les malheurs de la France, la patrie de nos ancêtres, font un devoir à tous les cœurs catholiques d'implorer avec ferveur la clémence du Tout-puissant afin qu'il daigne abréger ces jours de tribulation.

Telles sont, N. T. C. F., les premières dispositions par lesquelles nous commençons à exercer l'autorité que Notre-Seigneur nous a confiée pour sa gloire et pour votre bien spirituel. Acceptez-les comme les premiers gages de cet amour que nous vous portons, de ce respect que nous entretenons pour la mémoire de nos illustres prédécesseurs et du désir qui nous anime de voir régner au milieu de vous la paix et la tranquillité qui naissent du bon ordre.

O Marie Immaculée ! patronne de ce diocèse, jetez sur tous vos enfants un regard de miséricorde, *illos tuos misericordes oculos ad nos converte.* C'est dans votre vénéré sanctuaire que nous avons reçu l'onction épiscopale, c'est là que nous espérons un jour nous reposer de nos travaux ; vous êtes notre mère, donnez-nous d'être le gardien fidèle de cette grande famille que votre Divin Fils confie à notre vigilance et à notre sollicitude.

Et vous, O glorieux Patriarche Saint Joseph, qui avez été constitué maître et prince de la maison du Seigneur, gardien de ses plus précieux trésors sur la terre, époux de la Vierge Immaculée, père nourricier de Jésus, nous nous réjouirons toute notre vie que vous nous ayez permis de recevoir l'onction épiscopale au jour de votre fête, la première fois que nous la célébrons en vous saluant comme PATRON DE L'EGLISE CATHOLIQUE. Vous aussi, vous serez notre consolation et notre espérance !

Sous les auspices de Jésus notre Sauveur, de Marie notre mère, de Joseph, patron de ce pays et de toute l'Eglise, nous commencerons aujourd'hui avec moins de frayeur à remplir le redoutable ministère qui nous est imposé.

Sera le présent mandement lu et publié au prône (excepté les articles 2° et 3° ci-dessus) de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, aujourd'hui même, ou le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, en la fête de Saint Joseph, patron de l'Eglise Catholique, dix-neuf Mars mil huit cent soixante-onze.

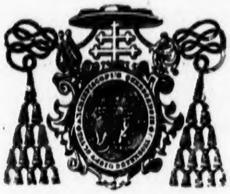

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. Collet, Eccl.,

Secrétaire.